

COMPTE-RENDU de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante (CFVE) - N°09

Réunion du 26/06/2023 de 09h00 à 12h00

Collège des Enseignants et Chercheurs

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Laurence BASSIERES	HCA	X		
Mme Suzel BALEZ	STA-CIMA	X		Part à 12h30 Pouvoir donné à Laurence Bassières
M. Frédéric CHASTANIER	ATR-RA	X		
M. Philippe CHAVANES	TPCAU	X		
M. Franck GAUBIN	STA-CIMA	X		Pouvoir donné à Suzel Balez
Mme Laure JACQUIN	TPCAU	X		Part à 13h15
Mme Laurence FALZON	ATR-APV	X		Part à 13h10 Pouvoir donné à Frédéric Chastanier
Mme Manuela FRANZEN	TPCAU	X		Part à 13h20 Pouvoir donné à Julien Joly
M. Yann NUSSAUME	VT	X		Pouvoir donné à Philippe Chavanes
M. Julien JOLY	TPCAU	X		
Mme Elise MACAIRE	SHS	X		Arrivé à 12h35
Mme Séverine ROUSSEL	TPCAU	X		Pouvoir donné à Laure Jacquin

Collège des Etudiants

Titulaires	Année	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Solène LE RAI	L3	X		
Mme Assia GOUMAR	L3		X	
Mme Maud BAUER PRESTON	L2	X		
M. Pierre DE NADAI	L2		X	
Mme Sophia BOUMAHDI VALDERA	L2		X	
Mme Carla CORVO	M1		X	

Collège des Personnels des filières administratives, techniques et scientifiques (A.T.S)

Titulaires		Présent	Absent	Pouvoir
M. Jacques BERGNA		X		Part à 13h15
M. Barmak LAHIJI		X		Arrive à 10h15 Part à 13h50

Membres avec voix consultative

Titulaires		Présent	Absent
Mme Caroline LECOURTOIS	Directrice	X	
Mme Vincentella de COMARMOND	Directrice adjointe	X	
M. Samuel BRUNA	Responsable adjoint du service de la scolarité	X	
Mme Sophie VERRIER	Responsable du pôle	X	

	juridique et de la coordination des instances		
Mme Anaïs CAMPANAUD	Juriste	X	
Mme Léa Sattler	Enseignante STA-OMI, invitée permanente	X	

14 présents en début de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1) **Validation du RD de la CFVE du 17 mai et du 12 juin 2023 (VOTE) > Annexe 1-2**
- 2) **Actualités vie étudiante**

BLOC ORGANISATION PEDAGOGIQUE (2h)

- 3) **Calendrier Universitaire 2023-2024 (Samuel Bruna) (VOTE POUR CA) > Annexe 3**

Organisation pédagogique MASTER (1h)

- 4) **Groupes de projets (Philippe Chavanes) (VOTES)**
 - Possibilité de foisonner inscriptions en S7&S9 dans un même groupe ?
 - Nombre minimum maximum d'étudiants / /taux d'encadrement : Entre 10 et 22 étudiants /PA
 - Nombre de groupe par semestres – Remise au vote sur la non-ouverture de nouveaux groupes en Master
 - Les enseignements tenus par des enseignants partants ne sont pas reconduits cette année en Master
- 5) **PFE (Laure Jacquin & Yann Nussaume) (VOTE)**
 - Règles concernant l'organisation du PFE : retour sur les précédents votes de la CFVE concernant les PFE et débats sur les évolutions à proposer : préparation, inscriptions, nbres de groupes, tailles des groupes, semestrialisation effective, etc. > Annexe 4
 - Nombre minimal d'étudiants pour pouvoir ouvrir un groupe : 10
 - Nombre maximal d'étudiants par groupe : 22
 - Lorsqu'un groupe de PFE de plus de 6 ans d'ancienneté a moins de 10 étudiants inscrits deux ans d'affilée, il ne peut ouvrir l'année suivante.
 - Taux d'encadrement : >12 étudiants : 112h d'encadrement - < 12 étudiants : 192h d'encadrement
 - Demande de transfert du PFE d'Anne Portnoi du DE HMU vers DE IEHM (cohérence avec séminaire)
 - Demande transfert du groupe de projet de Perrine Belin du S9 en S10 en DE HMU en remplacement du groupe de Anne Portnoi (VOTE) > Annexe 5
- 6) **Demande d'Olivier Boucheron sur ouverture d'un groupe de projet en S8 et CTID à 48h (VOTES) > Annexe 6**
- 7) **Séminaires : Proposition de nouvelles règles d'encadrement et de modalités d'inscriptions des séminaires (Laurence BASSIERES) (VOTE) > Annexe 7**

Organisation pédagogique LICENCE (30mn)

- 8) **Réorganisation des cours de représentation RA/OMI** (Frédéric Chastanier et Lea Sattler) :
 - Acter les propositions de changement applicables pour la rentrée 2023-24 (VOTE) ≥ Annexe 8
 - Présentation synthétique des adaptations envisagées par le champ OMI (INFORMATION)
- 9) **Affectation des 2 ECTS du champ SHS en S5** (VOTE) ≥ Annexe 9
Réexamen du vote précédent sur affectation des 2 ECTS au champs STA : Proposition de nouvelle affectation pour une meilleure répartition entre les UE : 1 ECTS pour le champs STA (UE L.5.18) et 1 ECTS champ histoire (UE L.5.19)

Organisation pédagogique DIVERS (30mn)

- 10) **Principes d'encadrement pédagogiques** (Vincentella) (VOTE POUR CA) ≥ Annexe 10
- 11) **Affectations liées au programme pédagogique dans son état d'avancement** (Vincentella et PC) (VOTE) > Annexe 11 - groupe de projets (version provisoire)
- 12) **Référentiel de notes et de crédits pour les étudiants en mobilité sortante** (Justine Simonot) (INFO) > Annexe 12

BLOC FONCTIONNEMENT CFVE 30mn

- 13) **Information sur le bilan de l'école en débat et préparation du séminaire de rentrée sur le projet d'école** (bilan des GT demandé pour le 11/07).

Des difficultés ayant été rencontrées lors des précédentes CFVE, les membres proposent plusieurs solutions :

- Désigner deux rapporteurs pour amorcer et anticiper les sujets débattus ;
- Reporter certains sujets à la séance suivante ;
- Organiser une remontée d'informations par l'administration.

Les sujets portés par les membres de la CFVE doivent donc être apportées en amont de la séance.

- 1) **Validation du RD de la CFVE du 17 mai et du 12 juin 2023** ≥ Annexe 1-2

Caroline Lecourtois a une remarque sur le RD de la CFVE du 12 juin 2023. Elle a proposé qu'elle pourrait recevoir les étudiants délégués mais n'a jamais eu de retour. Elle pensait que les élus étudiants feraient le lien entre les étudiants délégués et la direction.

Frédéric Chastanier ajoute que les étudiants et certains enseignants souhaitent souligner le ton très véhément et l'attitude autoritaire de Pascal Hofstein dans son expression et son argumentation devant la CFVE.

Le RD de la CFVE du 17 mai 2023 ayant été mis en ligne tardivement, **Philippe Chavanes** propose qu'il soit voté en ligne.

Également, **Philippe Chavanes** demande à Suzel Balez de faire une synthèse ce qui a été dit en commission relations internationales afin que soient actés les échanges en CFVE. **Vincentella De Comarmond** se propose de l'aider pour la rédaction.

Le RD de la CFVE du 12 juin 2023 a fait l'objet plusieurs remarques de la part d'Elise Macaire. Ce faisant, il sera également voté en ligne après que les modifications soient apportées.

2) Actualités vie étudiante

Solène Le Rai souhaite que les élus étudiants soient formés quant aux questions de harcèlement, de suicide, etc. Elle ajoute également que des problèmes sont rencontrés quant à l'inscription aux séminaires.

Caroline Lecourtois informe qu'il va y avoir une formation complémentaire portant sur le signalement. Ce sujet pourra être vu à la rentrée. Elle rappelle que lorsqu'il y a un problème, il est nécessaire d'aller voir Patricia Bernaix qui traite de tous ses sujets.

Concernant les modalités d'inscription en séminaires, **Philippe Chavanes** propose que deux rapporteurs soient désignés pour qu'un travail en amont soit fait pour traiter des modalités d'inscription et de la présentation des séminaires. Suzel Balez et Julien Joly proposent de le faire.

Maud Bauer Preston ajoute qu'il serait intéressant que les étudiants de deuxième année aient accès à la présentation.

BLOC ORGANISATION PEDAGOGIQUE (2h)

3) Calendrier Universitaire 2023-2024 (Samuel Bruna) ≥ Annexe 3

Samuel Bruna présente le calendrier universitaire 2023-2024 et précise qu'a été repris celui de l'année précédente. Il avait été évoqué la possibilité d'avancer la rentrée d'une semaine. Cependant en termes d'effectifs, cela n'est pas possible.

Laurence Bassières demande à la direction s'il est possible d'avoir un calendrier qui indique toutes les dates telles que réunions des instances, présentation des séminaires, estimation de parcourcup, dates des CFVE, etc.

Vincentella De Comarmond précise que le calendrier pédagogique est différent du calendrier universitaire. Le calendrier pédagogique est un calendrier annexe envoyé fin août, début septembre. Elle propose à Laurence Bassières d'envoyer ce calendrier basé sur le même format que le calendrier universitaire.

Caroline Lecourtois ajoute que le calendrier universitaire est publié sur le site de l'école pour les étudiants. Il ne peut donc pas mélanger l'aspect universitaire et l'aspect pédagogique.

Elle souligne également que le DSA est suspendu l'année prochaine. Il faut donc mettre à jour la colonne correspondante.

Elle précise également qu'un outil va bientôt voir le jour permettant de regrouper les dates clés des instances, des expositions, etc. De manière générale, seront présentes sur cet outil toutes les informations de la vie de l'école.

Il est donc proposé que, complémentairement au calendrier universitaire, un calendrier « vie de l'école » soit mis en ligne sur le site.

Barmak Lahiji arrive à 10h15. Le quorum est à 15.

DÉCISION :

La CFVE vote le calendrier universitaire 2023/2024 et la poursuite du calendrier pédagogique.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

ORGANISATION PEDAGOGIQUE MASTER (1H)

4) **PFE** (Laure Jacquin & Yann Nussaume)

→ **Règles concernant l'organisation du PFE** : retour sur les précédents votes de la CFVE concernant les PFE et débats sur les évolutions à proposer : préparation, inscriptions, nbres de groupes, tailles des groupes, semestrialisation effective, etc. ≥ Annexe 4

- Nombre minimal d'étudiants pour pouvoir ouvrir un groupe : 10
- Nombre maximal d'étudiants par groupe : 22
- Lorsqu'un groupe de PFE de plus de 6 ans d'ancienneté a moins de 10 étudiants inscrits deux ans d'affilée, il ne peut ouvrir l'année suivante.
- Taux d'encadrement : >12 étudiants : 112h d'encadrement - < 12 étudiants : 192h d'encadrement

DÉCISION :

La CFVE confirme les votes des précédentes CFVE. Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2005, le PFE est semestrialisé. En conséquence, un même groupe de projet ne peut se dérouler sur le S9 et le S10. La CFVE rappelle donc le principe de non cumul par un même enseignant de ces deux semestres.

Vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Nombre de votant : 15

DÉCISION :

La CFVE vote pour que le nombre d'inscrits en PFE soit compris entre 10 et 22 étudiants.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

DÉCISION :

Si un groupe de projet a plus de 6 ans et moins de 10 inscrits après deux années consécutives, le PFE ne peut ouvrir l'année suivante à compter de la rentrée 2024/2025.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

Concernant les modalités des procédures (date des présentations de Master, PFE et séminaires, dates des inscriptions), la CFVE convient de remettre en circuit une fiche à remplir par les étudiants. Lesdites modalités seront votées à la prochaine séance.

→ **Demande de transfert du PFE d'Anne Portnoi du DE HMU vers DE IEHM** (cohérence avec séminaire)

DÉCISION :

La CFVE vote le transfert du PFE d'Anne Portnoi du DE HMU vers DE IEHM.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

→ **Demande transfert du groupe de projet de Perrine Belin du S9 en S10 en DE HMU** en remplacement du groupe d'Anne Portnoi (VOTE) ≥ Annexe 5

DÉCISION :

La CFVE vote le transfert du groupe de projet de Perrine Belin du S9 en S10 en DE HMU en remplacement du groupe d'Anne Portnoi.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

5) Groupes de projets (Philippe Chavanes)

- Possibilité de foisonner inscriptions en S7&S9 dans un même groupe ? Décision repoussée pour mieux évaluer les conséquences
- Nombre minimum maximum d'étudiants //taux d'encadrement : Entre 10 et 22 étudiants /PA
- Nombre de groupe par semestres – Remise au vote sur la non-ouverture de nouveaux groupes en Master
- Les enseignements tenus par des enseignants partants ne sont pas reconduits cette année en Master

6) Demande d'Olivier Boucheron sur ouverture d'un groupe de projet en S8 et CTID à 48h (VOTES) ≥ Annexe 6

Les membres de la CFVE attendent le retour d'Elise Macaire.

7) Séminaires : Proposition de nouvelles règles d'encadrement et de modalités d'inscriptions des séminaires (Laurence BASSIERES) (VOTE) ≥ Annexe 7

Pour rappel, l'organisation d'un 15^{ème} séminaire 2023/2024 a fait l'objet d'un vote.

Il est proposé la répartition des séminaires avec plafonnement suivante :

Proposition 1 amendée de répartition des séminaires (2/5/6/2) avec plafonnement

Nombre d'étudiants	≤16	17 à 22	23 à 27	28 à ? (plafonnement à définir)	
Nombre d'étudiants utilisé pour le calcul	15	21	26	29	
Heures par séminaire	270	378	468	522	
Nombre de séminaires par catégorie	2	5	6	2	
Séminaires	<i>Savoirs des activités de projets instrumentées, F. Guéna</i> <i>Formes architecturales et urbaines de la coexistence : héritages et mutations, A. Portnoi, J. Joly</i>	<i>Démarches plastiques et territoires urbains, O. Jeudy, C. Szanto</i> <i>Architectures de l'habiter, processus, urbanité, spatialité, J. Pommier, V. Pignot</i> <i>Territoires de l'écologie politique, M. Antonioli, B. Patterson</i> <i>Architecture, fabrique soutenable du tout monde, C. Pedelahore</i> <i>Critique et histoire de l'architecture et de la ville, P. Chabard, S. Descat</i>	<i>Scénographie et architecture : la scénographie, un art du lieu, M. Mazlouman</i> <i>Habitat et ville durable, pour une approche critique de la fabrique urbaine, A. D'Orazio, E. Macaire</i> <i>Pratiques constructives du projet architectural, S. Balez</i> <i>Architecture des milieux habités : philosophie, architecture, urbain, X. Bonnaud, C. Bodart</i> <i>Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti, L. Bassieres, E. Koering</i> <i>Patrimoines culturels bâtis : expertises et réemplois en France et à l'international, Ioana Iosa</i>	<i>Art, Cinéma, Architecture, V. Jouve, H. Reip</i> <i>Architecture/S et Paysage/S, R. De Marco</i>	
Total d'heures	540	1890	2808	1044	6282

DÉCISION :

La CFVE vote sur la proposition de répartition des séminaires avec plafonnement.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

Suite au vote portant sur l'organisation d'un 15^{ème} séminaire, les coordinatrices et coordinateurs de séminaire ont envoyé la lettre suivante aux membres de la CFVE :

Paris le 20 juin 2023

Chers membres de la CFVE,

Les coordinateurs de séminaires se sont réunis hier soir pour discuter ensemble des formats des séminaires et des heures d'encadrements pour l'année à venir. Nous avons appris à cette occasion que la CFVE avait voté la création d'un quinzième séminaire contre l'avis de l'ensemble des coordinateurs de séminaire.

En effet, le 28 mars, les coordinateurs de séminaires s'étaient réunis et avaient décidé de demander le report d'un an pour la création d'un nouveau séminaire au vu des nouvelles règles d'encadrements imposées par la précédente CFVE qui ont des conséquences lourdes sur la qualité de l'enseignement et sur les ressources humaines en master. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette réunion du 28 mars.

Nous avons également appris que lors de la réunion du Groupe travail 4 sur le master, plusieurs coordinateurs avaient à nouveau alerté sur le risque encouru pour les ressources humaines et l'organisation de la rentrée 2023_24 de la création précipitée d'un nouveau séminaire.

Le compte rendu de cette réunion rédigé par Marc Dujon a été envoyé deux heures avant la réunion CFVE du 17 mai, et n'a pas pu être relu par l'ensemble des participants du GT 4 . Ce CR omet d'explicitier les réticences des coordinateurs de séminaires et a pourtant servi aux membres de la CFVE pour voter favorablement la création d'un nouveau séminaire tard dans l'après-midi, alors que nombre des enseignants de séminaire élus à la CFVE avaient quitté la réunion.

Nous nous étonnons des méthodes employées et nous nous demandons si notre avis compte pour les élus à la CFVE censés nous représenter.

Les décisions prises à la va vite ont des conséquences terribles pour l'organisation de l'école et la qualité de nos enseignements.

Si notre avis ne compte pas, alors il n'est plus utile que nous participions à des réunions dont les comptes rendus ne sont pas pris en compte par nos élus à la CFVE.

Bien cordialement.

Les coordinateurs de séminaire

Bonjour à tous,

En préparation de cette réunion du 6 avril, je vous adresse le message suivant signé par **tou.te.s les coordinatrices et les coordinateurs de séminaire.**

A la semaine prochaine!

Il est reproché la création d'un nouveau séminaire de manière anticipée.

DÉCISION :

La CFVE vote que pour 2023-2024 la création d'un nouveau séminaire ne doit pas impacter les heures d'encadrement pédagogiques des autres séminaires. Une étude d'impact doit être menée avant la rentrée prochaine.

Vote :

POUR : 12

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

Organisation pédagogique LICENCE (30mn)

- 8) **Réorganisation des cours de représentation RA/OMI** (Frédéric Chastanier et Lea Sattler) :
- Acter les propositions de changement applicables pour la rentrée 2023-24 (VOTE) ≥ Annexe 8
 - Présentation synthétique des adaptations envisagées par le champ OMI (INFORMATION)

Frédéric Chastanier rappelle que le champ APV propose de transférer sur la semaine 6h existantes pour être à 11h enseignants comme le champ RA et ainsi renforcer la semaine inaugurale « L'œil et la main ou l'apprentissage du regard ».

DÉCISION :

La CFVE vote pour le transfert APV S2 à la semaine inaugurale.

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 15

Suzel Balez quitte la CFVE à 12h30 et donne son pouvoir à Laurence Bassières. Le pouvoir de Franck Gaubin n'est plus porté. Le quorum est à 13.

Frédéric Chastanier précise que ce travail de propositions de changements sera poursuivi avec Laurence Bassières et Franck Gaubin.

Cette transition nécessite d'être faite sur deux ans.

Elise Macaire se connecte à 12h35. Le quorum est à 14.

Concernant la question des enseignants de RA qui demandent de pouvoir disposition d'un moniteur par groupe pour les groupes qui le souhaitent, notamment en S3, et de l'incohérence de la compensation entre les champs RA et APV, les membres de la CFVE considèrent que cela n'a pas lieu d'être.

La non compensation en fin de S2 entre APV et RA ne peut être voté actuellement. **Philippe Chavanes** rappelle que si tel est le cas, il faut une proposition de modification du règlement de la CFVE et que le CA de l'école le vote.

Laurence Falzon quitte la CFVE à 13h10 et donne son pouvoir à Frédéric Chastanier.

Laure Jacquin quitte la CFVE à 13h15. Le pouvoir de Séverine Roussel n'est plus porté. Le quorum est à 12.

Jacques Bergna quitte la CFVE à 13h1. Le quorum est à 11.

DÉCISION :

La CFVE vote pour consacrer la L1 aux fondamentaux de la RA à la main et la géométrie descriptive en S3.

Vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Nombre de votant : 11

Manuela Franzen quitte la CFVE à 13h20 et donne son pouvoir à Julien Joly. Le quorum est à 11.

9) **Affectation des 2 ECTS du champ SHS en S5 (VOTE) \geq Annexe 9**

Réexamen du vote précédent sur affectation des 2 ETCS au champs STA : Proposition de nouvelle affectation pour une meilleure répartition entre les UE : 1 ETCS pour le champ STA (UE L.5.18) et 1 ETCS champ histoire (UE L.5.19)

DÉCISION :

La CFVE vote pour cette réaffectation des ETCS du champ SHS en S5.

Vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 11

DÉCISION :

La CFVE vote pour que l'attribution de l'ETCS supplémentaire au champ STA soit affecté au cours d'ambiance (porté à 2 ETCS).

Vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 11

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DIVERS (30MN)

10) **Principes d'encadrement pédagogiques** (Vincentella) (VOTE POUR CA) ≥ Annexe 10

Barmak Lahiji quitte la CFVE à 13h50. Le quorum est à 10.

Vincentella De Comarmond présente les principes d'encadrement pédagogiques ci-dessous.

PRINCIPES D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUES
CYCLES LICENCE - MASTER
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS-LA-VILLETTE (ENSA PLV)

ANNEE 2023-2024
VOTE CFVE DU 26 juin 2023

(*) INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE

Nombre d'heures maximum d'interventions ponctuelles maximum autorisé par type d'enseignement :

Le nombre d'heures d'interventions ponctuelles autorisé au sein des cours est limité en fonction du type d'enseignement (projet, séminaire, cours magistraux, TD, CTID), du nombre d'heures dévolu de cet enseignement, du nombre d'encadrants et du nombre d'étudiants.

- Le nombre d'heures maximum possiblement autorisé pour un enseignement distinct de ceux de projet et de CTID est de 12 heures

- Le nombre d'heures maximum autorisé pour les groupes de projet de Licence est de 4 heures

- Le nombre d'heures maximum autorisé pour les groupes de projet de Master est de 6 heures

- Le nombre d'heures maximum autorisé pour un CTID de 42H est de 7 heures et pour un CTID de 21H est de 3 heures

PRINCIPES D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUES CYCLE LICENCE

LICENCE 1 SEMESTRE 1 OUVERTURE A LA VILLE ET A L'ARCHITECTURE					PRINCIPES D'ENCADREMENT					INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)				
INTITULE COURS	HEM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP		INTITULE COURS	HEM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP		
Séminaire inauguratif	16HTD	TFCAU/VT	12 ENSEIGNANTS à 8H				Heure Universitaire: TD PARTAGE	11 HTD	STA CIMA	12 ENSEIGNANTS STA CIMA à 35H				
		ATR-BA	12 ENSEIGNANTS ATR-BA à 11H					Projet	112 HTD	TFCAU / VT	12 GROUPES N (1 RESPONSABLE à 112H + 1 CORESPONSABLE à 80H)		4H	
		ATR-APV	12 ENSEIGNANTS ATR-APV à 13H					Théorie de l'architecture	21 HCM	TFCAU	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS à 32H			
Séminaire thématique (cours)	24HTD	TFCAU/VT	12 ENSEIGNANTS à 28H				Construction	21 HCM	STA CIMA	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21 H EN PROMOTION ENTIERE				
		SHS	8 ENSEIGNANTS SHS à 28H				Morphologie Structurale	8 HCM + 15 HTD	STA CIMA	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 6H EN PROMOTION ENTIERE + 12 CHARGES DE TD à 19H				
		ATR-APV	8 ENSEIGNANTS ATR-APV à 28H				Matériaux/Matériaux	21 HCM + 9 HTD	STA CIMA	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21H EN PROMOTION ENTIERE + 12 CHARGES DE TD à 19H				
Projet	105HTD	TFCAU /VT	12 GROUPES N (1 RESPONSABLE à 105H + 1 CORESPONSABLE à 80H)		4H		Histoire de l'architecture	28HCM	HCA	3 ENSEIGNANTS POUR 3 COURS MAGISTRAUX DE 28 H EN L/3 PROMOTION				
Théorie arch.	18,5 HCM	TFCAU	1 ENSEIGNANT POUR 12 COURS MAGISTRAUX DE 18,5 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS à 32H				Langues	21 HTD	LANGUE 2	12 ENSEIGNANTS DE LANGUE à 22H				
Ville Territoire	18,5 HCM	VT	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 18,5 H EN L/2 PROMOTION				Représentation	42HTD	ATR BA STA OMI	12 ENSEIGNANTS à 42H				
Construction	21HCM+20HTD	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21 H EN PROMOTION ENTIERE + 12 CHARGES DE TD à 19H				Arts Plastiques	48HTD	ATR APV	11 ENSEIGNANTS à 48H				
Matériaux/matériaux	21HCM	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21H EN PROMOTION ENTIERE				SOUTIEN							
Histoire de l'architecture	13HCM+12HTD	HCA	3 ENSEIGNANTS POUR 3 COURS MAGISTRAUX DE 13 H EN L/3 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD à 19H				SOUTIEN EN CONSTRUCTION		STA CIMA	2 ENSEIGNANTS à 18H				
Sciences Numériques	14HCM + 14HTD	SHS	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 14 H + 12 CHARGES DE TD DE 19H				SOUTIEN EN ECRITURE			1 ENSEIGNANT à 30H (E)				
Langues	18,5HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS DE LANGUE à 18,5H				SOUTIEN EN REPRESENTATION		ATR BA	4 ENSEIGNANTS à 18H				
Représentation	38HTD	ATR BA	12 ENSEIGNANTS ATR BA à 38H				SOUTIEN EN MATHÉMATIQUES		STA CIMA	2 ENSEIGNANTS à 18H				
Arts Plastiques	48HTD	ATR APV	11 ENSEIGNANTS à 48H											

LICENCE 2 SEMESTRE 3 ESPACES DE L'HABITER		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)	LICENCE 2 SEMESTRE 4 EDIFICE PUBLIC		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)
INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP	INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT [SUSPENSION D'1 GROUPE EN 2021-2022]		IPP
Pédagogie transversale	35 HTD	TPCAU	12 ENSEIGNANTS TPCAU à 15h			Heures transversales : TD PARTAGE	13HTD		0 ENSEIGNANT TPCAU		
		VT						STA	12 ENSEIGNANTS STA-CIMA A 35h		
		STA-CIMA	12 ENSEIGNANTS STA-CIMA à 18h								
		ATR-APV	12 ENSEIGNANTS ATR-APV à 23h								
Projet	105 HTD	TPCAU	12 groupes X (1 RESPONSABLE A 105h + 1 CORESPONSABLE A 80h)		4H	Projet	112 HTD	TPCAU	12 GROUPES X (1 RESPONSABLE A 112h + 1 CORESPONSABLE A 80h)		4H
Théorie arch.	19,5 HCM	TPCAU	1 ENSEIGNANT POUR LE COURS MAGISTRAL DE 19,5 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 33h (E)			Théorie de l'architecture	21 HCM	TPCAU	1 ENSEIGNANT POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 33h		
Structure	18HCM+8HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 18 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 9H (E)			Structure	18 HCM + 10 HTD	STA-CIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 18 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 11H		
Ambiances	18HCM+8HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 18 H EN 1/2 PROMOTION + 11 CHARGES DE TD A 9H (E)			Ambiances	18 HCM + 10 HTD	STA-CIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 18 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 11H		
Stage						Stage			50 ENSEIGNANTS A 3H		
Histoire de l'architecture	26HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 26 H EN 1/2 PROMOTION			Histoire de l'architecture	28HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 28 H EN 1/2 PROMOTION		
Sciences Humaines	26HCM	SHS	6 ENSEIGNANTS POUR 6 COURS MAGISTRAUX DE 26 H EN 1/2 PROMOTION (E)			Sciences Humaines	28HCM	SHS	6 ENSEIGNANTS POUR 6 COURS MAGISTRAUX DE 26 H EN 1/2 PROMOTION (E)		
Langues	19,5HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS DE LANGUE A 19,5H			Langues	21 HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS DE LANGUE A 21H		
Représentation	39HTD	ATR-RA STA-OMI	12 ENSEIGNANTS A 39H			Représentation	42HTD	ATR-RA STA-OMI	12 ENSEIGNANTS A 42H		
Arts Plastiques	39HTD	ATR-APV	12 ENSEIGNANTS A 39H			Arts Plastiques	42HTD	ATR-APV	12 ENSEIGNANTS A 42H		

LICENCE 3 SEMESTRE 5 HABITATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)	LICENCE 3 SEMESTRE 6 INITIATION AU PROJET URBAIN		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)					
INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP	INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP					
Pédagogie transversale HORS LES MURS	35	TPCAU	12 ENSEIGNANTS TPCAU à 15h			TD PARTAGE PROJET/TGP	3 HTD		12 ENSEIGNANTS VT-GP POUR 21H							
		VT	6 ENSEIGNANTS VT à 29h					Projet	112 HTD	TPCAU/VT	12 GROUPES X (1 RESPONSABLE A 112h + 1 CORESPONSABLE A 80h)		4H			
		STA-CIMA	12 ENSEIGNANTS STA-CIMA à 21,5h								Théorie de l'architecture	21 HCM		TPCAU	3 ENSEIGNANTS POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 32H	
		HCA	6 ENSEIGNANTS HCA à 29h												Ville et Territoire	21 HCM
Projet	105	TPCAU / VT	12 GROUPES X (1 RESPONSABLE A 105h + 1 CORESPONSABLE A 66h)		4H	Structure/Construction	21HCM+14HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 15H							
Théorie arch.	19,5 HCM	TPCAU	2 ENSEIGNANTS POUR LE COURS MAGISTRAL DE 19,5 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 32H			Ambiances	10,5HCM	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL DE 10,5 H EN PROMOTION ENTIERE							
Structure/Construction	15HCM+7,5 HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 15 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 8,5H			Synthèses techniques	10,5HCM	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL DE 10,5 H EN PROMOTION ENTIERE							
Ambiances	21HCM+8,5 HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 9,5H			Histoire de l'architecture	28 HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 28 H EN 1/2 PROMOTION							
Histoire de l'architecture	26HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 26 H EN 1/2 PROMOTION			Sciences Humaines	14HTD	SHS	12 CHARGES DE TD A 15H							
Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 19,5H			Philosophie	21HCM	SHS	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION							
Représentation	62HTD	STA-OMI	7 ENSEIGNANTS A 62H			Rapport d'étude	14HTD		70 ENSEIGNANTS A 28H							
Arts Plastiques	84 HTD	ATR-APV	6 ENSEIGNANTS A 84H			Représentation	62HTD	STA-OMI	5 ENSEIGNANTS A 62H							
Stage			50 ENSEIGNANTS A 3H			Arts Plastiques	0	ATR-APV								
						Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 14 H							
						Représentation	0	STA-OMI								
						Arts Plastiques	84 HTD	ATR-APV	7 ENSEIGNANTS A 84H							
						Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 14 H							

LICENCE 3 SEMESTRE 5 HABITATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)	LICENCE 3 SEMESTRE 6 INITIATION AU PROJET URBAIN		PRINCIPES D'ENCADREMENT			INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)					
INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP	INTITULE COURS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT		IPP					
Pédagogie transversale HORS LES MURS	35	TPCAU	12 ENSEIGNANTS TPCAU à 15h			TD PARTAGE PROJET/TGP	3 HTD		12 ENSEIGNANTS VT-GP POUR 21H							
		VT	6 ENSEIGNANTS VT à 29h					Projet	112 HTD	TPCAU/VT	12 GROUPES X (1 RESPONSABLE A 112h + 1 CORESPONSABLE A 80h)		4H			
		STA-CIMA	12 ENSEIGNANTS STA-CIMA à 21,5h								Théorie de l'architecture	21 HCM		TPCAU	3 ENSEIGNANTS POUR 1 COURS MAGISTRAL DE 21 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 32H	
		HCA	6 ENSEIGNANTS HCA à 29h												Ville et Territoire	21 HCM
Projet	105	TPCAU / VT	12 GROUPES X (1 RESPONSABLE A 105h + 1 CORESPONSABLE A 66h)		4H	Structure/Construction	21HCM+14HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 15H							
Théorie arch.	19,5 HCM	TPCAU	2 ENSEIGNANTS POUR LE COURS MAGISTRAL DE 19,5 H EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXTERIEURS A 32H			Ambiances	10,5HCM	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL DE 10,5 H EN PROMOTION ENTIERE							
Structure/Construction	15HCM+7,5 HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 15 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 8,5H			Synthèses techniques	10,5HCM	STACIMA	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL DE 10,5 H EN PROMOTION ENTIERE							
Ambiances	21HCM+8,5 HTD	STACIMA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION + 12 CHARGES DE TD A 9,5H			Histoire de l'architecture	28 HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 28 H EN 1/2 PROMOTION							
Histoire de l'architecture	26HCM	HCA	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 26 H EN 1/2 PROMOTION			Sciences Humaines	14HTD	SHS	12 CHARGES DE TD A 15H							
Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 19,5H			Philosophie	21HCM	SHS	2 ENSEIGNANTS POUR 2 COURS MAGISTRAUX DE 21 H EN 1/2 PROMOTION							
Représentation	62HTD	STA-OMI	7 ENSEIGNANTS A 62H			Rapport d'étude	14HTD		70 ENSEIGNANTS A 28H							
Arts Plastiques	84 HTD	ATR-APV	6 ENSEIGNANTS A 84H			Représentation	62HTD	STA-OMI	5 ENSEIGNANTS A 62H							
Stage			50 ENSEIGNANTS A 3H			Arts Plastiques	0	ATR-APV								
						Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 14 H							
						Représentation	0	STA-OMI								
						Arts Plastiques	84 HTD	ATR-APV	7 ENSEIGNANTS A 84H							
						Langues Vivantes	14HTD	LANGUES	12 ENSEIGNANTS A 14 H							

PRINCIPES D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUES CYCLE MASTER

MASTER 1 SEMESTRE 7			PRINCIPES D'ENCADREMENT	INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)
ENSEIGNEMENTS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT	IPP
PROJET	112HTD	TPCAU/VT	13 RESPONSABLES A 112H + CORESPONSABLES A 80H + EVENTUELLEMENT 20H DE TRANSVERSALITE (sous réserve d'un nombre d'étudiants sup. 12) - ce principe d'encadrement n'est pas rétroactif	6H
COURS TRANSVERSAL INTRA DOMAINE S7 + S9	12HCM+30HTD	TPCAU	21 RESPONSABLES POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 21 ENSEIGNANTS A 15H (S7 ET S9)	6H
		ATR APV		
		STACMA		
		ATR BA		
		STA OMI		
		VT		
6HCM+15HTD	TPCAU	ATR APV	12 RESPONSABLES POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 12 ENSEIGNANTS A 7,5H (S7 ET S9)	3H
		STA CMA		
		VT		
SEMINAIRE	67,5 HTD	TPCAU	Taux d'encadrement de 18h par étudiant, 6000h à répartir sur 15 séminaires sur 3 semestres. 4 catégories de séminaires, par nombre d'étudiants inscrits : inférieur ou égal à 16, entre 17 et 22, entre 23 et 27, supérieur ou égal à 28, avec plafonnement à définir.	12H
		VT		
		HCA		
		STA OMI		
		STA CMA		
		SHSA		
INITIATION A LA RECHERCHE	21HCM	TPCAU	1 RESPONSABLE PAR SEMINAIRE POUR L'ENSEMBLE DES HEURES	
		VT		
		HCA		
		STA OMI		
		STA CMA		
		SHSA		
HISTOIRE	21HCM	HCA	5 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
		ATR APV		
PHILOSOPHIE OU SOCIOLOGIE	21HCM	SHS	1 ENSEIGNANT DE SOCIOLOGIE ET DEUX ENSEIGNANTS DE PHILOSOPHIE POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
CONSTRUCTION-AMBIANCES (CTA)	14HCM+28HTD	STA CMA	12 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES	6H
TRANSITION NUMERIQUE-BIA/T	14HCM+15HTD	ATR APV	10 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES	
		ATR BA		

MASTER 1 SEMESTRE 8			PRINCIPES D'ENCADREMENT	INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)
ENSEIGNEMENTS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT	IPP
PROJET 2	112HTD	TPCAU/VT	14 RESPONSABLES A 112H + CORESPONSABLES A 80H + EVENTUELLEMENT 20H DE TRANSVERSALITE (sous réserve d'un nombre d'étudiants sup. 12) - ce principe d'encadrement n'est pas rétroactif	6H
COURS TRANSVERSAL INTRA DOMAINE	12HCM+30HTD	ATR BA	7 RESPONSABLES POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 7 ENSEIGNANTS A 15H	6H
		VT		
		SHSA		
		STA CMA		
		ATR APV		
		STA OMI		
6HCM+15HTD	TPCAU	VT	22 RESPONSABLES POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 22 ENSEIGNANTS A 7,5H	3H
		LANGUES		
		STA CMA		
		SHSA		
		ATR APV		
		STA OMI		
SEMINAIRE 1 DONT SUIVI MEMOIRE	86,1	TPCAU	Taux d'encadrement de 18h par étudiant, 6000h à répartir sur 15 séminaires sur 3 semestres. 4 catégories de séminaires, par nombre d'étudiants inscrits : inférieur ou égal à 16, entre 17 et 22, entre 23 et 27, supérieur ou égal à 28, avec plafonnement à définir.	12H
		VT		
		HCA		
		STA OMI		
		STA CMA		
		SHSA		
HISTOIRE	21HCM	HCA	5 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
		ATR APV		
PHILOSOPHIE OU SOCIOLOGIE	21HCM	SHS	1 ENSEIGNANT DE SOCIOLOGIE ET DEUX ENSEIGNANTS DE PHILOSOPHIE POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
CONSTRUCTION-AMBIANCES (CTA)	14HCM+28HTD	STA CMA	12 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES	6H
TRANSITION NUMERIQUE-BIA/T	21HCM	STA OMI	3 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
TRANSITION ECOLOGIQUE	21HCM	VT	1 ENSEIGNANT POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 13 INTERVENANTS A 1,5H EN PROMOTION ENTIERE	
DRIT DE LA CONSTRUCTION	21HCM	SHS	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL EN PROMOTION ENTIERE	

MASTER 2 SEMESTRE 9			PRINCIPES D'ENCADREMENT	INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)
ENSEIGNEMENTS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT	IPP
PROJET 3	112HTD	TPCAU/VT	13 RESPONSABLES A 112H + CORESPONSABLES A 80H + EVENTUELLEMENT 20H DE TRANSVERSALITE (sous réserve d'un nombre d'étudiants sup. 12) - ce principe d'encadrement n'est pas rétroactif	6H
INTRODUCTION AU PFE	12HTD	TPCAU	19 RESPONSABLES DE PFE POUR L'ENSEMBLE DES HEURES	
COURS TRANSVERSAL INTRA DOMAINE S7 + S9	12HCM+30HTD	IDEM S7	21 RESPONSABLES POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 21 ENSEIGNANTS A 15H (S7 ET S9)	6H
		IDEM S9		
SEMINAIRE 1 ET SUIVI DE MEMOIRE	58,24HTD	TPCAU	Taux d'encadrement de 18h par étudiant, 6000h à répartir sur 15 séminaires sur 3 semestres. 4 catégories de séminaires, par nombre d'étudiants inscrits : inférieur ou égal à 16, entre 17 et 22, entre 23 et 27, supérieur ou égal à 28, avec plafonnement à définir.	12H
		VT		
		HCA		
		STA OMI		
		STA CMA		
		SHSA		
PHILOSOPHIE OU SOCIOLOGIE	21HCM	SHS	1 ENSEIGNANT DE SOCIOLOGIE ET DEUX ENSEIGNANTS DE PHILOSOPHIE POUR L'ENSEMBLE DES HEURES POUR 1/3 PROMOTION	
		ATR APV		
OPTIONS LIBRES	21 HTD OU 42HTD		CATALOGUE EN COURS D'ELABORATION	
CONSTRUCTION-AMBIANCES (CTA)	42HCM	STA CMA	2 ENSEIGNANTS POUR L'ENSEMBLE DES HEURES EN 1/2 PROMOTION	6H
TRANSITION ECOLOGIQUE	21HCM	VT	1 ENSEIGNANT POUR L'ENSEMBLE DES HEURES + 13 INTERVENANTS A 1,5H POUR LA PROMOTION ENTIERE	
DRIT DE L'URBANISME	22HCM	VT	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS MAGISTRAL EN PROMOTION ENTIERE + 2 INTERVENANTS EXERCER A 1,5H	

MASTER 2 SEMESTRE 10			PRINCIPES D'ENCADREMENT	INTERVENTION PEDAGOGIQUE PONCTUELLE (*)
ENSEIGNEMENTS	HCM/HTD	CHAMPS	PRINCIPES D'ENCADREMENT	IPP
PROJET DE FIN D'ETUDES	112HTD	TPCAU/VT	13 RESPONSABLES A 112H + CORESPONSABLES A 80H + EVENTUELLEMENT 20H DE TRANSVERSALITE (sous réserve d'un nombre d'étudiants sup. 12) - ce principe d'encadrement n'est pas rétroactif	6H
OPTIONNEL PARCOURS RECHERCHE	21HCM	TPCAU	10 ENSEIGNANTS A 21H CM	
		SHSA		
		HCA		
		VT		
		STA OMI		
ATR APV				
INTRODUCTION HADMP	21HCM	VT	1 ENSEIGNANT POUR UN COURS EN PROMOTION ENTIERE	
STAGE P2-BAPPORT			50 ENSEIGNANTS	

DÉCISION :

La CFVE vote l'objet des cours de S6.

Vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Nombre de votant : 10

DÉCISION :

La CFVE vote pour ne pas ouvrir de nouveaux groupes en Master.

Vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 10

DÉCISION :

La CFVE décide que les jauges précédemment votées, à savoir 12-22, doivent être respectées lors de la répartition des étudiants dans les groupes de projet Master. De manière exceptionnelle, lorsqu'un groupe ne respecte pas cette jauge, les heures d'encadrement seront ramenées à 112 heures.

Vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 10

DÉCISION :

La CFVE vote pour qu'il y ait un élargissement du CTID de Monsieur Boucheron, sous réserve que cela soit compatible avec les charges d'enseignement des intéressés.

Vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 10

La réunion est close à 14h30.

Prochaine CFVE le mardi 11/07/2023 à 9h00.